



Un bébé palestinien naît prisonnier en Israël

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 02 mai 2006

Mandela Institute for Human Rights, AFPS
(traduction en français) 2 mai 2006

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

La prisonnière Samar Sbaih donne naissance à son bébé « prisonnier » Baraa, en présence de l'avocate Buthayna Duqmaq.

Ce n'est pas la première fois que l'avocate Buthayna Duqmaq de l'Institut Mandela est le témoin direct des violations commises par les Israéliens à l'encontre des droits des prisonniers arabes et palestiniens, femmes et hommes.

L'avocate Duqmaq a considéré que c'était son rôle d'être aux côtés de la prisonnière Samar pendant la mise au monde de son premier enfant à l'hôpital Me'ir : il s'agit d'un acte patriotique et humanitaire que l'avocate Duqmaq et l'Institut Mandela pour les Prisonniers Politiques ont la volonté d'assumer.

L'avocate Duqmaq a déclaré : « ce que j'ai vu aujourd'hui me pousse à rappeler à la communauté internationale et en particulier aux organisations internationales de défense des droits humains le besoin pressant d'intervenir immédiatement et de faire pression sur le gouvernement israélien afin qu'il mette un terme à ses pratiques répressives contre nos prisonniers femmes et hommes. »

L'avocate Duqmaq considère que les femmes palestiniennes prisonnières ont le droit de donner naissance comme toutes les autres mères. Elle pense que c'est une honte pour la communauté mondiale qui proclame lutter pour les valeurs démocratiques d'autoriser une situation où une mère accouche bras et jambes attachés !

L'avocate Duqmaq a rendu visite à la prisonnière Sbaih à l'hôpital Me'ir le 30 Avril 2006, pour être à ses côtés pendant l'accouchement.

L'avocate Duqmaq est en contact avec la prisonnière Sbaih et lui rend visite régulièrement depuis son arrestation alors qu'elle était enceinte de trois mois, pour suivre son état de santé.

L'Institut Mandela avait auparavant soumis une requête à la Haute Cour de Justice israélienne et à l'Administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bureau de l'avocat Jonathan Kuttab pour demander que la mère ou le mari de Sbaih puisse être à ses côtés pendant l'accouchement et aussi pour qu'elle ne soit pas attachée. Pourtant, l'avocate Duqmaq n'a vu aucune preuve de la réponse positive des autorités israéliennes . La prisonnière Sbaih a été admise à l'hôpital bras et jambes attachés et a été conduite ainsi en salle d'accouchement !

Bien que les gardes israéliens qui escortaient Sbaih aient empêché l'avocate Duqmaq d'entrer dans la salle d'accouchement, celle-ci a pu parler à Sbaih pendant qu'elle attendait avant d'entrer dans la salle.

L'avocate Duqmaq a dit que Sbaih avait bon moral même si elle savait par avance qu'elle accoucherait par césarienne. Sbaih a fait des vœux pour toutes les mères palestiniennes ainsi que pour tous ceux qui la soutenaient pendant les moments difficiles de l'accouchement. Sbaih espérait être au moins détachée pendant l'accouchement comme le lui avait promis l'administration de la prison de Talmund [1].

Dans son témoignage sur la naissance de Baraa et les souffrances que Sbaih a endurées, l'avocate Duqmaq a déclaré qu'avec la naissance de Baraa, le nombre des bébé prisonniers dans les prisons israéliennes s'élevait désormais à trois.

Les trois enfants sont détenus avec leurs mères dans des conditions sanitaires et nutritionnelles extrêmement mauvaises.

Ces enfants sont privés de leurs droits élémentaires et soumis à des conditions très dures de répression comme leurs mères prisonnières.

De plus, l'avocate Duqmaq a déclaré que des dizaines de mères emprisonnées sont privées du droit de prendre leurs enfants dans leurs bras durant les visites.

Il est utile de rappeler que la prisonnière Sbaih est mariée à son cousin Rasmi Sbaih qui est en détention administrative depuis le 25 Juin 2005. Samar Sbaih est venue du camp de Jabalia dans la bande de Gaza pour rejoindre son mari à Tulkarem après six années de fiançailles.

Samar Sbaih est diplômée de l'Université Islamique de Gaza et détient un diplôme en Droit religieux. Elle a été arrêtée le 29 Septembre 2005 alors qu'elle était enceinte de trois mois.

Le lendemain de son arrestation, son mari Rasmi a été placé en détention administrative à la prison Ketziot dans le Negev.(Naqab)

Samar Sbaih est toujours à l'hôpital Me'ir à Kfar Sava avec son nouveau-né Baraa car elle est sous surveillance médicale suite à la césarienne qu'elle a subi.

[1] prison en Israël où sont détenues les prisonnières palestiniennes. Le droit international interdit à la puissance occupante de déplacer la population occupée sur le territoire de l'occupant, aussi ces détentions dans les prisons israéliennes sont illégales.

Mandela Institute for Human Rights. Mandela Institute - Palestine

traduction DM, publié par Assawra

titre, note et soulignement : CL, Afps

La source originale de cet article est Mandela Institute for Human Rights, AFPS (traduction en français)

Copyright © [Global Research](http://Global-Research.com), Mandela Institute for Human Rights, AFPS (traduction en français), 2006

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca